



Vue générale de l'ouverture de la 46^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 1991).

Photo de l'ONU 177993/M.Grant

membres jugent importantes les questions examinées. Lorsque les États parviennent à un accord sur une question ou une mesure de désarmement par l'intermédiaire des Nations Unies, cet accord a énormément de poids. Les résolutions adoptées par consensus expriment les objectifs, les préoccupations et les priorités de la communauté internationale. Elles incitent ainsi tous les États membres à oeuvrer en faveur du désarmement.

Les mesures adoptées par l'Assemblée générale ou la CDNU ouvrent souvent la voie à d'autres mesures. Par exemple, en 1985, le Canada a persuadé l'Assemblée générale d'adopter par consensus une résolution sur la vérification. À la suite de cette initiative, l'ONU a effectué une étude spéciale sur la vérification, et les États membres se sont mis d'accord sur 16 principes en cette matière. En outre, les États membres se sont engagés à établir une base de données sur la vérification aux Nations Unies. Puisque la vérification, qui consiste à s'assurer que les signataires d'un accord de désarmement se conforment à cet accord, est un aspect essentiel des traités de désarmement, ce consensus de l'ONU aura des effets positifs sur un grand nombre de négociations.

L'Assemblée générale a pris une autre mesure importante lors de sa session de 1991 en votant par une vaste majorité en faveur de l'établissement d'un registre des armements. Tous les États membres seront invités à fournir aux Nations Unies des données sur leurs

exportations et leurs importations d'armements, ainsi que des renseignements sur leurs arsenaux et leurs achats d'armes auprès de fournisseurs établis sur leurs territoires. Le Canada a appuyé fermement cette mesure, qui pourrait mener à un contrôle international du commerce des armements.

Bien que le processus de désarmement des Nations Unies soit lent, il ne faudrait pas sous-estimer la valeur des initiatives impliquant la participation de tous les États. Certains accords de désarmement ne concernent que certains États ou régions, et il est donc préférable qu'ils soient négociés par les pays concernés. Toutefois, d'autres accords de désarmement doivent viser presque tous les États du globe pour être efficaces. Il s'agit notamment du Traité de non-prolifération, négocié par l'intermédiaire de l'ONU et qui a aidé à stopper la prolifération des armes nucléaires. Il en va ainsi de la convention sur les armes chimiques négociée actuellement par la Conférence du désarmement.

Les efforts de l'ONU dans le domaine du désarmement témoignent de l'importance du désarmement pour tous les pays et de la difficulté de conclure des accords internationaux sur des questions essentielles à la sécurité. Étant donné la fin de la guerre froide, il devrait être plus facile aux États membres de réaliser de véritables progrès en matière de désarmement par l'intermédiaire des Nations Unies. Le Canada les encourage à agir dans ce sens.

Sigles

- AECEC — Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
- AGNU — Assemblée générale des Nations Unies
- AIEA — Agence internationale de l'énergie atomique
- CABT — Convention sur les armes biologiques et à toxines
- CD — Conférence du désarmement
- CDNU — Commission du désarmement des Nations Unies
- CEI — Commonwealth des États indépendants
- CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
- DAD — Département des affaires du désarmement (de l'ONU)
- ENMOD — (Convention sur) l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles
- FCE — Forces armées conventionnelles en Europe
- G-7 — Groupe des sept pays les plus industrialisés
- MDC(S) — Mesures de confiance (et de sécurité)
- MDN — Ministère de la Défense nationale
- OEA — Organisation des États américains
- RCTM — Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles
- START — Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques
- TNP — Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- UNSCOM — Commission spéciale des Nations Unies

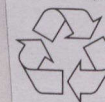
Le Bulletin du désarmement est publié trois fois par année par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, AECEC. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires (gratuitement), veuillez adresser vos demandes au :

Rédacteur en chef, *Le Bulletin du désarmement*
 Direction du contrôle des armements et du désarmement

Affaires extérieures et Commerce extérieur



ensez à recycler!



hink recycling!

